

COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS

Membres présents votant :

Patrick CABOS, Francine RELIER, Robert ROUSSET, Jean-Claude DEDIEU, Pascal AUDABRAM, Jean-Claude DEGA, Jean-Marie BOINEAU, Jean-Marie MONREYSSE, Jean-Louis BOULET, Bernard PUJOL, Stéphane MAILLAUD, René CLASTRES, Edmond BOINEAU, Richard MEYNARD.

Excusé : André PUJOL, Joël DUPUY

Membres non votant :

Georgette SUTRA, Anne CAUBERE, Claude GOUAZE.

Convocation du 26/08/2008

Le compte-rendu du conseil du 21 août 2008 est validé sans réserve.

DELIBERATIONS

Validation des nouveaux statuts

Les statuts ont été revus en réunion de bureau cet après-midi même. Le point qui posait problème était l'exclusion des ruelles et impasses des hameaux ; après inventaire, il s'avère qu'il n'y a que 100 m à Alos et 262 m à Rivèrenert qui sont concernés. Ces ruelles seront donc prises en compte dans les nouveaux statuts. Concernant les critères de voirie, la moitié de la voirie ne serait pas prise en compte dans certaines communes si ces critères étaient appliqués. La voirie prise en compte par VAL'COUSERANS sera donc finalement toute la voirie classée et revêtue d'un enduit. Il faudra transférer les recettes correspondantes de la part des communes en parallèle pour augmenter le budget voirie.

Jean-Claude DEDIEU indique que la répartition du budget entretien se fera au prorata du linéaire communal. Le maire sera responsable de son utilisation. Le montant global de l'enveloppe (investissement et fonctionnement) sera voté en conseil communautaire en fonction de ce que les élus veulent faire en terme de voirie (quels moyens on se donne). Par exemple, si un budget de 60 000 € est alloué à l'entretien de la voirie, la répartition serait la suivante :

- Alos : 8 640 €
- Clermont : 5 340 €
- Encourtiech : 4 140 €
- Erp : 9 840 €
- Lescure : 19 560 €
- Montégut : 3 660 €
- Rivèrenert : 8 760 €

⇒ Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le modèle de délibération ainsi qu'une version à jour des statuts seront transmis aux communes.

Validation du choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux de voirie

2008

Trois prestataires ont fait parvenir un pli dans les délais (Colas, ETPR et Malet-Naudin). Après rectification des erreurs de prix, ceux-ci sont les suivants :

- Colas : 127 096,50 €HT,
- ETPR : 105 264,84 €HT,

- Malet-Naudin : 104 397,00 €HT.

Compte tenu de tous les critères de l'appel d'offres, le groupement d'entreprises Malet et Naudin se classe premier et la commission d'appel d'offre propose de les retenir. Le montant de la prestation est légèrement inférieur au montant prévu par le maître d'œuvre (≈ 3 000 €).

⇒ **Le choix de la commission d'appel d'offres est validé à l'unanimité.**

Approbation de la charte du PNR des Pyrénées ariégeoises

La Charte du PNR doit être approuvée par les communautés de communes concernées intégralement ou partiellement par le périmètre du PNR. Cette approbation détermine la possibilité pour les communes concernées de faire partie du territoire classé en PNR.

Certaines communes se sont déjà prononcées sur l'adhésion au PNR, d'autres ne l'ont pas encore fait. Certains élus estiment qu'il est illogique de se prononcer pour ou contre au niveau de la communauté de communes avant que les votes aient été effectués dans les communes (s'ils votent pour à la communauté, ils sont obligés de voter pour dans la commune). Même si un vote favorable de la communauté de communes ne fait que laisser la possibilité aux communes d'adhérer.

⇒ **Ce point est remis au prochain ordre du jour en attendant la décision des communes.**

Projet des bâtiments de 1^{er} accueil d'entreprises

Le projet initial a été refusé au niveau du permis de construire. Le bureau est d'accord pour déplacer ce projet sur la commune de Lescure, site paraissant plus propice. Pascal AUDABRAM ajoute que le conseil municipal d'Encourtiech a jugé qu'il n'y avait pas de besoin sur la commune de créer de tels bâtiments pour lancer des entreprises.

Une réunion a eu lieu le 26 août avec Rémy TOULZA d'Ariège Expansion. Il est apparu que Lescure serait un site plus favorable à l'accueil du projet. Ce dossier pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet de Pays dont VAL'COUSERANS serait tête de pont pour la création d'un réseau de bâtiments de 1^{er} accueil ; projet en partenariat avec le Castillonnais (Cescau) et le Bas-Couserans (Prat). Avant tout projet, la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne se propose de venir sur le terrain pour indiquer les aménagements à prévoir (renforcement de voirie, étude de sol, ...). Le rendez-vous est fixé au mercredi 17 septembre à 14 h à Lescure.

⇒ **Le déplacement du projet des bâtiments de 1^{er} accueil d'entreprises ainsi que son inscription dans le cadre d'un projet de Pays est voté à l'unanimité.**

Adhésion à Ariège Expansion

Dans le cadre du projet précédemment évoqué, il est proposé d'adhérer à Ariège Expansion. Il s'agit d'un pôle de développement territorial dont les missions sont :

Gestion et animation de la pépinière d'entreprises de Cap Couserans à Saint-Lizier,

Appui technique aux entreprises, animation du tissu des entreprises,

Contact avec les acteurs locaux et intervenants extérieurs, suivi de la mise en place de la politique de développement économique notamment en matière de mise à niveau des infrastructures d'accueil des entreprises.

L'adhésion est valable pour un an et comprend entre autres l'appui technique aux entreprises, le marketing, le choix des entreprises, une aide au montage du projet pour un coût de 600 €par an.

⇒ **L'adhésion pour 2009 est votée à l'unanimité.**

Redéfinition du projet siège social, atelier et bibliothèque

Lors du dernier conseil communautaire, le projet d'aménagement du site du Pont du Nert en un pôle administratif et technique a été présenté. En parallèle, il est envisagé de proposer aux financeurs un nouveau projet de réseau de bibliothèques : la centrale au Pont du Nert, une à Lescure et éventuellement maintenir celle de Rivèrenert quasiment terminée. Tout le monde est d'accord pour présenter ce nouveau projet le lendemain aux financeurs.

Concernant l'idée de déplacer le siège social et de le redimensionner en fonction des évolutions futures de la communauté de communes, les remarques sont les suivantes :

Richard MEYNARD se demande pourquoi il est nécessaire de garder la bibliothèque de Rivèrenert alors qu'il y en aurait une autre à 4 km.

Jean-Claude DEGA indique qu'en raison des nombreux hameaux du village, il sera plus facile de venir à Rivèrenert qu'au Pont du Nert.

⇒ **Le projet de transfert du siège social au Pont du Nert est adopté avec 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

⇒ **Le projet global d'aménagement du site du Pont du Nert est adopté avec 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

Subvention Union Sportive de Lescure

La communauté de communes vient de recevoir une demande de subvention de 800 € de la part de l'USL pour l'achat de maillots portant le logo de VAL'COUSERANS.

⇒ **Cette subvention est votée à l'unanimité mais sur le budget 2009.**

POINTS DIVERS :

Garderie de Lescure

Jean-Marie MONREYSSE indique que la garderie scolaire a bien ouvert à la rentrée et qu'une personne y est embauchée à 28 h / semaine en contrat d'avenir pour 3 ans. Un dortoir a été aménagé dans une pièce de l'ancien logement de l'instituteur et la surveillance de la sieste est assurée par l'employée de la garderie. Des jeux éducatifs et du petit matériel nécessaires au bon fonctionnement de la garderie ont été acquis.

Position contre la culture des OGM

Les BIOS d'Ariège (CIVAM BIO 09) nous demandent si des communes ont pris des délibérations ou des arrêtés contre la culture des OGM sur leur territoire. Les communes ayant pris une telle délibération sont les suivantes : Clermont, Encourtiech, Montégut et Rivèrenert.

Réunion économies d'énergie

La conférence sur les économies d'énergie organisée par le PNR est reportée au vendredi 3 octobre 2008 à 18 h à la salle polyvalente de Lescure.

SYCOSERP TAD

Jean-Louis BOULET indique que des dépliants vont être édités. Il a été demandé en parallèle à Sébastien ROBERT (technicien TAD) de venir expliquer son fonctionnement dans les conseils municipaux en faisant des regroupements de communes. La diffusion des dépliants se fera en même temps que le prochain journal.

SYCOSERP Rivière

Jean-Claude DEGA indique que la communauté de communes de Salies-du-Salat va adhérer au SYCOSERP pour la partie Rivière. En revanche, la communauté d'agglomération de Saint-Girons n'est pas encore adhérente.